

# ➔ Evaluer et gérer le **bruit** dans l'environnement

4 AVRIL 2006

8:30 / 18:00

Sous l'égide du Ministère de l'écologie  
et du développement durable  
avec le soutien de la Région Ile-de-France

Comment mettre en œuvre  
la directive 2002/49/CE

8 h 30 CAFÉ D'ACCUEIL

**9 h 00 Allocution d'ouverture**

par Jean-Paul Huchon, *président de la Région Ile-de-France*

**9 h 10 Les collectivités se mobilisent pour améliorer l'environnement sonore**

par Jean-Pierre Gualazzi, *vice président du Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)*

**9 h 20 Les autorités compétentes dans le cadre de la transposition de la directive 2002/49 en droit français**

par Pascal Valentin, *chef de la mission Bruit, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)*

**9 h 30 Le contenu des cartes de bruit et l'articulation avec les plans de prévention (PPBE) - La méthodologie générale pour réaliser une carte**

par Didier Cattenoz, *mission Bruit, MEDD*

**10 h 00 Les dispositifs existants dans le cadre des observatoires du bruit**

par Jérôme Larivé, *mission Bruit, MEDD* et Jean-Jacques Bour, *chef de la mission Environnement, direction des routes*

10 h 20 PAUSE

**10 h 40 Le recueil et la mise en forme des données, une priorité**

Animation: Julie Vallet, *Grand Lyon*

- Les données disponibles en matière de trafics routier, ferroviaire et aérien, par Bernard Miège, *CETE de Lyon*, Pascal Fodiman, *SNCF*, Anne Guerrero, *RFF*, François Watrin, *STAC - DGAC*
- La prise en compte du bruit industriel, par Jean-Michel Mondot, *Acouphen environnement*
- Les systèmes d'information géographique, par Marc Léobet, *DPPR, MEDD*
- Les données de population, par Magalie di Salvo, *CERTU*

12 h 00 Discussion avec la salle

12 h 30 PAUSE DÉJEUNER

**14 h 00 Présentation des savoir-faire et des outils professionnels (logiciels de cartographie et systèmes de surveillance)****15 h 30 Exploitation de la mesure acoustique pour la production d'une carte**

par Bruno Vincent, *Acoucity*

**15 h 45 Des retours d'expériences de villes pionnières**

- Le Grand Lyon (troisième arrondissement), par Julie Vallet, *Grand Lyon*,
- La Communauté urbaine de Bordeaux, par Jean-François Guerin, *direction du développement durable, CUB*,
- La Région de Bruxelles-Capitale (Belgique), par Christine Bourbon, *Département Observatoire des Données, Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE)*.

**16 h 30 De la carte de bruit au plan de prévention, des exemples français issus du projet européen SMILE**

par Catherine Lamouroux-Kuhn, *CETE de l'Est*

**16 h 50 TABLE RONDE: la prise en compte du bruit, réponse à une demande sociale récurrente**

Animation: Alice Debonnet-Lambert, *directrice du CIDB*

- Cartographie et plans de prévention: le point de vue des collectivités, par Ludovic Piron Palissier, *chargé de mission Développement durable, Association des maires des grandes villes de France*,
- Le plan bruit intégré dans une charte de l'environnement, l'exemple du Grand Dijon, par Jean-Patrick Masson, *vice-président de la Communauté d'agglomération dijonnaise*,
- Des cartes de bruit qualitatives, retour d'expériences à Nantes, par Joël Garreau, *directeur de la mission Risques et pollutions Nantes métropole*,
- Collectivités et industries, une démarche concertée pour la maîtrise des nuisances sonores, par Michel Reppelin, *maire de Collonges au Mont d'Or*.

17 h 30 Discussion avec la salle



Aujourd'hui plus de 80 % de la population française vit dans les villes, où se concentrent infrastructures routières et ferroviaires, aéroports et industries, sources de pollutions sonores importantes. Classé par les Français au premier rang des nuisances qui perturbent leur vie quotidienne, le bruit est également reconnu comme un facteur important de risque pour la santé.

La directive européenne 2002/49 CE qui prévoit la publication de cartes de bruit dès le 30 juin 2007 et de plans d'actions en 2008 permettra aux maires et responsables des collectivités territoriales d'apporter une réponse pertinente à cette forte demande sociale.

Loi d'être une contrainte réglementaire supplémentaire imposée par l'Europe, elle constitue une formidable opportunité dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

Les cartes de bruit sont un outil d'aide à la décision pour optimiser sur le plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations critiques et de préserver la qualité des zones calmes. Elles présentent, en outre, un intérêt évident pour faciliter la communication et porter l'information à la connaissance du public.

Il convient donc de se préparer dès à présent et de mobiliser les équipes compétentes en bruit et en SIG.

Cette journée, qui s'adresse principalement aux autorités publiques concernées (collectivités territoriales, gestionnaires d'aéroports, services de l'État, agences d'urbanisme...) ainsi qu'aux consultants et bureaux d'ingénierie opérationnelle sera l'occasion de présenter la transposition française et la méthodologie à suivre mais aussi d'aborder les premiers retours d'expérience en la matière, en France et à l'étranger.

Qu'est ce qu'une carte de bruit ? Comment la réaliser ? Avec quels partenaires ? Quelles données recueillir ? Comment présenter les données au public ? Comment et pourquoi aller plus loin que la réglementation ? Autant de questions auxquelles il sera répondu.

Des démonstrations des logiciels et des systèmes de surveillance disponibles seront présentées dans les stands tenus par les diffuseurs et concepteurs de ces outils.

Pour les collectivités d'Ile-de-France, exclusivement, une deuxième journée est organisée le 5 avril par Bruitparif pour présenter les grandes lignes de la politique régionale et les initiatives menées localement (Renseignements: 01 75 00 04 00).